

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ANNONCES SUISSE FRANCE, BELGIQUE ALLEMAGNE, AUTRICHE ITALIE, ESPAGNE ANGLETERRE, HOLLANDE ETATS-UNIS	Trois mois fr. 6	six mois 11	un an 20	Rédaction et Expédition BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.	BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg. Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent. Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées. Lettres et argent franco.
	> 10	19	26		

COMPLICITÉS ET SOLIDARITÉS

Le *Bien public* nous somme de rétracter une soi-disant calomnie. Nous n'avons rien à rétracter.

Le *Bien public* nous fait dire que les radicaux avaient recouru à Berne en « agissant d'accord avec les bienpublicards. » Nous avons écrit : « d'accord avec des bienpublicards. » On voit que le *Bien public*, pour nous démentir, est obligé de dénaturer notre pensée, et de nous prêter un mot que nous n'avons pas employé. Dans ce changement que fait le *Bien public* au passage qu'il prétend contester, nous sommes fondés à voir un aveu.

Le *Bien public* prétend avoir « prouvé que le parti conservateur modéré était resté absolument étranger à ce recours. » Nous n'avons pas vu cette démonstration ; où se trouve-t-elle ?

Tout ce que le *Bien public* a pu démontrer, c'est que M. Louis de Diesbach n'y avait pas donné les mains et n'avait pas connaissance que ses amis y eussent donné les mains. Cela, nous l'admettons, M. Diesbach n'est pas de l'étoffe dont ont fait les *Kulturkämpfer*.

M. Diesbach n'est pas venu jusqu'à ce jour sans s'apercevoir qu'il y a, dans le parti dont il est censé être le chef, des éléments bien plus avancés que lui, et qui frisent singulièrement le radicalisme. Nous en disons autant de M. Jaquet, qui s'est séparé des recourants dans son discours au Conseil national. Ses amis ont pratiqué en grand la pression et la corruption dans la Gruyère, et M. Jaquet blâme la pression et la corruption. Il en est de même, en ce qui concerne le recours des radicaux.

Le *Bien public* a beau démentir. L'opinion est faite. Il suffisait d'entendre, samedi, les grossièretés et les menaces de certains bienpublicards en parlant de *Christophore* (sic), de voir leurs caquetages avec les radicaux, de savoir d'où est venu l'exemplaire de la Circulaire que MM. Uldry et Bielmann sont allés porter à Berne ; il suffisait de voir les figures épanouies des bienpublicards le soir lorsque la nouvelle est arrivée que Berne empêchait la lecture de la Circulaire épiscopale, et d'entendre

sauter les bouchons pour fêter cette nouvelle. A Fribourg, on a vu et entendu tout cela ; on sait bien d'autres choses encore, et on connaît en particulier les aveux des radicaux qui, eux, n'ont aucun intérêt à cacher la vérité.

Aussi n'avons-nous rien à rétracter. Nous maintenons que des (non pas les) bienpublicards ont été de connivence avec les radicaux dans l'attentat consommé contre la liberté de l'enseignement épiscopal. Et ces bienpublicards ne sont pas les premiers venus, il y en a des plus huppés, de ceux qui, au jour de malheur où le *Bien public* viendrait à triompher, se trouveraient aux plus hautes fonctions de l'Etat. Quelle belle position serait faite alors à l'Eglise ?

Mais si la complicité est limitée à un certain nombre de membres influents du parti bienpublicard, il y a une responsabilité commune à tout le parti, parce qu'entre le parti du *Bien public* et le parti radical, il existe une étroite solidarité.

Les deux partis ont marché la main dans la main dans tous les districts. Dans le district de la Gruyère, radicaux et bienpublicards ont voté pour la même liste. Dans la Broye et dans la Sarine, les listes ont été presque identiques, et ont fait l'objet de négociations entre les chefs des deux partis. Ainsi, il y a eu une alliance formelle, tellement évidente que le *Chroniqueur*, dans son dernier numéro, ne distinguait nullement entre les voix données aux candidats bienpublicards et les voix données aux candidats radicaux, et faisait de toutes ces voix un groupe unique opposé aux 15,000 voix du parti conservateur catholique et gouvernemental.

Cela étant, concevrait-on que l'un des alliés fût bien reçu à venir dire : « Cela, ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est mon associé ; mais je m'en lave les mains. A la vérité, le bénéfice a été pour moi et pour moi seul, car ce n'est certainement pas aux candidatures radicales que pouvait servir la défense de lire la circulaire épiscopale ; néanmoins, je déclare me désintéresser complètement de ce qu'a fait mon associé. »

Vraiment, si une pareille excuse était admise, ce serait trop commode !
Quand vous vous êtes mis d'accord avec

les radicaux pour combattre le parti conservateur catholique, il semble du moins que vous auriez dû demander à vos alliés de ne pas vous entraîner avec eux dans la voie des aventures, dans les chemins du *Kulturkampf*. Quoi, ces hommes qui sont allés à Berne demander d'injustes chaînes pour en charger les bras d'un évêque, ce sont ceux pour qui vous avez fait voter, et à leur tour eux ont fait voter pour vos candidats, et malgré cette intime communion du but poursuivi et des intérêts engagés, vous prétendriez n'avoir aucune responsabilité, ne subir aucune solidarité !

L'opinion publique jugera une prétention aussi absurde.

Vous pouviez, oui, vous pouviez échapper à cette solidarité. Mais pour cela que fallait-il ? Il fallait arrêter vos alliés dans la voie où ils allaient s'engager. Il fallait leur dire : Ce que vous voulez faire est contraire à nos principes, c'est un attentat contre l'autorité enseignante de l'Eglise ; vous ne le ferez pas ou nous vous désavouons hautement et formellement.

Et si dimanche, avant le vote, on avait vu sur nos murailles une déclaration signée par le Comité du *Bien public*, pour annoncer aux électeurs une protestation au nom des droits de l'Eglise et de l'autorité épiscopale, alors vous seriez dégagés, parce qu'alors votre position eût été franche vis-à-vis des radicaux, et la position des radicaux claire et nette vis-à-vis de vous.

Mais quand vous n'avez rien dit, quand vous avez laissé vos associés faire tout ce qu'ils ont voulu contre l'autorité enseignante de l'évêque de Lausanne, après qu'ils sont allés arracher au Conseil fédéral une mesure néfaste, ce n'était plus le moment de tenir votre main dans leur main et de confondre vos suffrages avec leurs suffrages sur les mêmes noms et dans la même urne électorale.

Les bienpublicards s'étaient donné la mission de convertir les radicaux, de les faire entrer dans le chemin de la modération, et de nous les présenter doux comme des agneaux pour mériter nos suffrages. Vous ne voulez pas voter pour eux, disaient-ils ; mais ils sont devenus si raisonnables !

Ils n'ont plus aucun mauvais dessein contre nos libertés religieuses.

La démarche de MM. Uldry et Bielmann a montré combien il y avait d'illusions ou de mauvaise foi dans ce tableau séduisant qu'on nous faisait de la modération des radicaux.

Les radicaux sont des persécuteurs, et les embrassements du *Bien public* ne changeront point leur nature. Seulement, ce qui est grave, c'est de voir le *Bien public* proposer à nos suffrages des persécuteurs de l'Eglise. Ce qui est plus grave encore, c'est qu'après l'atteinte portée le 3 décembre à nos droits religieux, le *Bien public* n'ait rien trouvé à changer le 4 décembre aux listes qu'il présentait aux électeurs de son parti ; c'est qu'il se soit trouvé dans le district de la Sarine 1600 bienpublicards, et dans l'ensemble du canton plus de 4000 pour essayer de faire triompher par leurs votes les candidats d'un parti qui arrivait de Berne portant des chaînes pour l'évêque et pour le clergé.

Cela c'est grave, et cela engage à un haut degré la responsabilité du *Bien public*.

Ce qui l'engagerait à un plus haut degré encore ce serait si, dimanche prochain, après quinze jours de réflexions et de protestations d'innocence, le *Bien public*, placé dans la Gruyère entre deux candidatures, patronnait, non pas celle d'un catholique respectueux pour tous les droits de l'Eglise, mais celle d'un ancien député du régime néfaste qui a accumulé les injustices sur les persécutions, d'un député qui n'a refusé son concours à aucune des iniquités du gouvernement radical !

C'est alors que le *Bien public* serait bien venu à se laver les mains du recours adressé à Berne ; c'est alors aussi qu'il conquerrait un nouveau titre à l'héritage du programme de Posieux !

NOUVELLES SUISSES

On lit dans le *Journal de Genève* :
« Quant à l'article, — on peut le dire, de circonstance, — dans lequel M. Kaiser se propose d'empêcher l'action du clergé dans les élections, il nous inspire les plus grands

on parlait avec mystère, et qui n'était plus de ce monde, il me semble du moins.

— Qui n'était plus de votre monde, voulez-vous dire, interrompit Ulrique avec un sourire amer. Quoi qu'il en soit, lady Blanche de Montemar, si vous voulez entendre mon histoire, prenez place à mon côté, sur ce banc de gazon bien vert. Avant le retour de mon messager, nous ne pouvions rien entreprendre ; je puis donc en toute liberté vous faire connaître et mon sort, et mon nom. De plus, songez-y, jeune fille, c'est la première fois que cet étrange et douloureux récit ira frapper des oreilles humaines. Jusqu'à présent, je n'ai fait connaître à personne le secret de mon nom et celui de ma douleur. Si je vous le révèle à vous, jeune et noble fille, c'est que j'ai cru retrouver en vous, telle que vous êtes, avec votre tendresse énergique et fidèle, vos instincts de résistance et votre dévouement, quelques traits bien marqués de ma jeunesse d'autrefois, alors paisible et pure. Ecoutez-moi donc, damoiselle, et apprenez à craindre, à détester l'orgueil.

Ulrique, en parlant ainsi, posa de nouveau sa main puissante et brune sur l'épaule de sa jeune compagne, la rapprochant d'elle avec douceur sur le siège de gazon. Puis elle commença son récit, que Blanche écouta avec une émotion profonde et une sorte de crainte respectueuse, se sentant pénétrée tour à tour des sentiments les plus divers : pitié, sympathie, terreur, surprise et répulsion même, à l'égard de l'étrange et hautaine créature avec laquelle elle passa cette longue nuit, dans les bois de Saint-Gabriel.

38 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

JOURS SANGLANTS

IMITÉ DE L'ANGLAIS

PAR

ETIENNE MARCEL

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE XXIV

DANS LE BOIS

Et alors je leur trouverai, à peu de distance, à dix milles au plus de Dorchester, une retraite inaccessible, sûre, où, je vous le garantis, le rusé Topcliffe lui-même ne viendra jamais les chercher.

— Quoi ! les cacher si près de cette même ville ?
— C'est précisément parce qu'ils seront près

qu'on ne songera pas à les poursuivre en cet endroit même. J'aurai soin de faire partir en grande hâte une troupe de mes hommes dans quelque autre direction, et ce sera assurément de ce côté que se dirigeront tous les gens de justice. Pendant ce temps, sur la côte voisine, une barque se tiendra prête, et conduira nos amis dans quelque port de France ou des Pays-Bas, dès que les chemins seront libres.

— Fort bien, Ulrique. Mais pour exécuter ce plan, dont je vous remercie, il vous faut de l'argent. Permettez-moi d'y songer, répondit la jeune fille, tirant de dessous son manteau une grosse bourse pleine.

— Gardez-vous en bien, damoiselle ! Ne m'offrez rien, je n'en veux pas ! Autrement, je vous le jure, je ne m'occuperai de rien ; notre contrat serait brisé. Ah ! ah ! vous croyez, comme les autres, que la reine bohémienne ne se dévoue que pour de l'or, s'écria Ulrique, repoussant loin d'elle, avec un geste superbe de dédain et de hautaine majesté, la bourse que lui offrait la jeune fille. Sachez donc qu'avant tout, cette entreprise est mienne ; que même si vous ne me sollicitez point, je m'en chargerai également ; que dès les premiers jours je l'avais résolue.

— Vous, Ulrique ? s'écria la jeune fille étonnée.
— Vous l'avez dit : moi-même... Il y a, dans le nombre de ceux qui vont mourir, quelqu'un que je veux sauver. Mais ne vous y trompez point : ce n'est pas votre fiancé, c'est l'autre.
— Le prêtre ? demanda Blanche, de plus en plus surprise. Mais vous n'êtes pas catholique, pas même chrétienne. Comment donc le sort d'un prêtre peut-il vous intéresser ?

doutes, surtout en ce qui concerne son efficacité.

« Ce sont là de ces dispositions qui flattent les passions du jour, mais dont un législateur prudent a soin de s'abstenir, parce qu'il sait d'avance qu'elles sont d'une application impossible, à moins de recourir à des procédés dont le caractère inquisitorial et vexatoire n'est plus de notre âge.

« Même en prenant la question par son côté théorique, à quel point de vue se placera-t-on pour interdire l'intervention des membres du clergé dans les élections ?

« Dira-t-on que toute influence ou toute action morale exercée sur eux est une atteinte portée à la liberté des électeurs ? Il faudrait donc fermer la bouche ou ôter la plume des mains à tous ceux qui, dans les jours qui précèdent une élection ou une votation, voudraient donner des conseils à leurs concitoyens, car, en vérité, nous ne voyons pas de raison pour que les influences irrégulières jouissent d'un privilège que n'auraient pas les influences religieuses, et pourquoi les autres pourraient s'exercer librement.

« Et si c'est en leur qualité de fonctionnaires que les membres du clergé sont privés du droit, reconnu à tout citoyen, de soutenir ses opinions par la plume comme par la parole, alors pourquoi s'arrêter en chemin ? Pourquoi ne s'en prendre qu'à une catégorie de fonctionnaires ? Pourquoi ne pas étendre l'interdiction à tous les employés salariés de l'Etat dont l'intervention dans les élections peut, surtout au temps où nous sommes, exercer une bien autre pression sur les électeurs que celle qui peut résulter d'un sermon ou d'un mandement épiscopal ? Il est vrai que le nombre des orateurs d'assemblées populaires, surtout dans le canton de Genève, risquerait d'être singulièrement diminué, si l'on en écartait tous les employés de l'Etat.

« Quant à déclarer d'avance dans une loi qu'une élection doit être cassée parce qu'il a plu à un prêtre de faire de la politique en chaire, ou parce qu'au fond de son confessionnal, il a glissé à l'oreille d'une de ses ouailles le conseil d'engager son mari à voter pour tel candidat, cela pourrait nous mener un peu loin, et M. Kaiser nous permettra de ne voir dans cette proposition qu'une boutade à laquelle on ne doit pas attacher plus d'importance qu'il ne faut.

« Il n'y a pas d'élection, si régulière qu'elle fut, qui pourrait être à l'abri de semblables réclamations, et loin de diminuer le nombre des recours, on ne manquerait pas, après chaque élection, de voir arriver à Berne des dénonciations du parti vaincu signalant les menées électorales du clergé catholique ou protestant, orthodoxe ou libéral. Il faudrait, pour en venir à bout, que l'Assemblée fédérale eût à sa disposition toute une police secrète avec des juges d'instruction spéciaux. »

Le Conseil fédéral a décidé de soumettre aux Chambres :

1° Un message et un projet d'arrêté concernant l'agrandissement de la place de tir à Thoun, lequel exige un crédit de 266,000 fr. qu'il serait autorisé à prendre, à titre d'avance, sur les capitaux pour payer cette acquisition ; le crédit total serait toutefois amorti par le budget en quatre annuités égales, à partir de 1883.

2° Un message et un projet d'arrêté

concernant la concession de la ligne Biberbrück-Gothard et le refus d'accorder une prolongation de délai pour le tronçon Pfäfers-Brunnen à la ligne lac de Zurich-Gothard. Le Conseil fédéral propose d'accorder au Comité fondateur du Biberbrück-Gelhard la concession pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer de Biberbrück jusqu'à la jonction avec le Gothard par le passage de la Muotta, entre Schwyz et Brunnen.

3° Un message et un projet d'arrêté concernant le règlement d'administration pour les troupes fédérales.

D'après ce projet, le règlement serait déclaré provisoirement en vigueur pour trois ans, et le règlement du 14 août 1815 serait abrogé. Après ce terme, le Conseil fédéral serait chargé de présenter un projet définitif basé sur les expériences résultant des trois dernières années.

4° Un message et un projet d'arrêté pour la concession d'un chemin de fer régional de Tavannes à Tramelan.

Il est alloué au canton de Berne une allocation de 54,437 fr. à compte de la correction des eaux du Jura, mais le Conseil fédéral a décidé que le solde de la subvention de 172,391 fr. ne serait payé que lorsque les travaux du canal Meyenried-Buren seraient achevés.

Berne

L'assemblée communale de Berne a voté à une très grande majorité le projet du Kirchenfeld, de sorte que cette affaire est définitivement réglée. La proposition de M. Müller de renvoyer la question pour un nouvel examen du tracé Gerbergraben, a été écartée.

L'assemblée a décidé également, à une forte majorité, qu'à l'avenir les assemblées de commune auraient lieu le dimanche.

M. l'avocat Gyax a motivé cette proposition en se fondant sur ce que les citoyens occupés ne pouvaient pas participer aux assemblées communales les jours ouvrables. Il est à remarquer que les assemblées communales ne se bornent pas ici à voter, mais délibèrent sur certaines questions.

L'assemblée a élu en outre plusieurs membres de la municipalité et du conseil de la ville, mais le dépouillement du scrutin n'est pas encore connu.

Deux listes sont en présence, une conservatrice et une radicale.

La lutte pour l'élection des six municipaux a été des plus vives. Le nombre des votants était de 2496, la majorité absolue 1249. Sont élus : MM. Burgi, radical, par 2200, Rufenacht, porté sur les deux listes, par 2200, Studer, conservateur, réélu par 1800.

Le résultat pour l'élection des membres du conseil de la ville est encore inconnu ; il y aura un second tour pour trois membres de la municipalité, et suivant le résultat, il y en aura un pour la plupart des 16 membres du Conseil de la ville, dont le mandat est expiré.

Vaud

Le conseil d'administration de la Suisse occidentale a réélu président M. Bory-Holland, et vice-président M. de Muralt de Berne.

CHAPITRE XXV
LE PASSÉ D'ULRIQUE

— Vous avez entendu prononcer mon nom comme celui de la sœur de votre père, dit Ulrique, commençant son récit avec cetebrusquerie et cette apreté d'accent qui, chez elle, étaient le signe de toute émotion violente. Mais on ne vous a pas dit que, fort jeune encore, par suite du second mariage de mon père, j'avais quitté son château et j'étais élevée par la sœur de ma mère dame noble, de haute naissance et de grande vertu.

« Elle était veuve et elle avait deux fils, Ralph et Bernard, qui étaient les compagnons des travaux, des plaisirs et des rêves de mon enfance. Lorsqu'ils furent arrivés à l'âge où de jeunes gentilshommes doivent paraître dans le monde et se préparer un avenir, tous deux nous quittèrent pour quelque temps... Lorsqu'ils revinrent au château, une grande joie m'était réservée, une grande douleur aussi. Ralph, attaché à la personne du duc de Northumberland, était sur le point d'obtenir un marquisat, et une charge à la cour. Quant à Bernard, il était prêtre !

« Oui, il était prêtre, prêtre catholique, entendez-vous, et il s'en revenait parmi nous pour officier à l'église et entretenir dans cette foi les pauvres gens de ses domaines, alors que les édits royaux proscrivaient, dans toute l'étendue du royaume, l'exercice de cette religion.

« Ma tante, qui était sincèrement attachée à son ancienne foi, fut transportée de joie en ap-

prenant cette nouvelle, et accueilli, avec une tendresse d'autant plus vive, ce fils qui était devenu pour elle le ministre des grâces d'en haut, et le représentant de Jésus-Christ. Quant à moi, je fus près de perdre courage, de tomber dans le désespoir... Je devais épouser Ralph ; nous avions échangé nos anneaux, nos promesses, et mon rêve le plus cher était de figurer avec éclat au nombre des plus brillantes, des plus grandes dames de la cour.

« Mais du moment qu'un prêtre catholique se trouvait dans la famille, qu'il osait désobéir ouvertement aux ordres du roi Henri, ses proches ne pouvaient plus compter sur la faveur royale ; ils devaient s'attendre, au contraire, à la malveillance des grands dignitaires, à l'abandon, à l'oubli, peut-être même à toutes les rigueurs de la persécution.

« Je ne fis point part à ma tante de mon désappointement et de mon désespoir, Bernard était son bien-aimé, son idole, son sauveur. D'ailleurs, elle eut offert avec joie ses biens, sa vie et celle de ses fils, aux degrés sanglants du Calvaire. Mais ce fut à Ralph que je me plainais, ce fut lui dont j'excitai les regrets et la colère.

« — Je n'épouserai jamais qu'un gentilhomme tiré et un grand de la cour, lui dis-je un jour dans ma douleur. Or, vous avez trompé mes espérances, réduit à néant mes projets d'avenir. Donc, ne comptez pas sur ma main, je reprends ma promesse.

« Kate, me répondit-il d'une voix attristée, avec une expression amère, je n'ai rien fait de tout ce que vous me dites. Pourquoi vous en

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 9 décembre.

Le plus officieux des journaux opportunistes, le *Voltaire*, laisse échapper ce cruel aveu : « Il ne nous en coûte rien (...) d'avouer que cette séance où le légiste l'a emporté sur le tribun, le parlementaire sur l'homme d'Etat, nous a laissé une impression pénible. »

La défaite de M. Gambetta a dû être sanglante pour que ses mamelucs se résignent à en faire un aussi triste aveu !

Les opportunistes sont consternés de la défaite morale essayée par M. Gambetta. Songez donc, dans sa réplique à M. Ribot que toute la Chambre a chaleureusement applaudi, le grand chef, malgré tous ses efforts, n'a pu dominer le bruit des conversations particulières. La Chambre a dédaigné de prêter une oreille attentive au maître ! Pour la première fois, M. Gambetta est descendu de la tribune sans que le bruit flatteur d'un seul applaudissement l'accompagnât à son banc. Le prestige du président du conseil est fortement entamé, et nous ne sommes qu'au début !

Dans l'entourage de M. Gambetta on est plus furieux que jamais contre les hommes de l'Elysée. Je vous avais déjà signalé cette hostilité latente. Aujourd'hui la *République française* s'attaque personnellement au gendre de M. Grevy.

La déclaration de M. Ribot qu'il ne « donne pas sa confiance à la légère » et que ses amis « attendent les actes du ministère » pour se prononcer, est interprétée comme une mise en demeure à M. Gambetta d'incliner du côté du centre gauche, dont, ces jours derniers, il affectait, dans ses conversations, de nier jusqu'à l'existence.

Les amis de l'Elysée se montraient en chantés, hier soir, que M. Gambetta eût été obligé, et par trois fois, de se mettre à l'abri derrière le « chef du pouvoir exécutif ». Cette fois, ajoutaient-ils malicieusement, il n'y a plus de doute que M. Gambetta reconnaisse que ce n'est pas à lui qu'appartient ce titre.

L'attitude de certains membres du centre gauche, durant la joute oratoire Gambetta-Ribot, autorise les politiciens clairvoyants à formuler une prévision qui n'est pas sans importance. Il pourrait bien se trouver au Palais-Bourbon, comme au Sénat, une fraction importante des modérés de la gauche, appartenant à l'opposition gouvernementale, dans un débat grave, un appoint décisif.

Le « grand ministère » ne s'attendait pas à cette rébellion.

On prétend que, pour ramener à lui les membres de la majorité, M. Gambetta songerait à de nouvelles mesures contre le « cléricalisme. »

Les opportunistes, furieux des incidents de la séance, manifestaient hier la crainte que les crédits pour les ministères fussent repoussés au Sénat. Cette appréhension de leur part semble exagérée, mais on croit que les incidents de la séance d'hier sont du moins de nature à raffermir le courant de résistance qui se manifeste au Sénat.

On continue à faire courir le bruit que

prendre à moi ? Le seul obstacle à mon avenir c'est la résolution déplorabile, la fâcheuse obstination de mon frère.

« — Eh bien, que fait-on quand on rencontre un obstacle ? On le franchit, on le supprime ! m'écriai-je, sous l'empire de ce regret, de ce dépit infernal que je ne pouvais dominer.

« — C'est bien grave, savez-vous, Kate, ce que vous venez de me dire là, me dit-il, en attachant sur moi un regard presque sinistre. Est-ce la mort de Bernard qu'il vous faut ? Assurément la loi vous la donne puisqu'il désobéit aux lois. Vous savez que je vous suis profondément attaché, que je veux vous avoir pour femme. Cependant, avant de perdre mon frère, je l'avertirai, je le supplierai d'abord.

« Il le fit comme il l'avait dit, jeune fille, insistant auprès de Bernard pour qu'il renouât, tout au moins, aux pratiques du sacerdoce. Mais l'autre ne céda point. Ce n'était pas assez pour lui de rester catholique, il voulait jusqu'au bout, jusqu'à la mort, être prêtre, et donner son sang, s'il le fallait, disait-il, pour la gloire de Jésus-Christ.

« Dès lors, sans qu'il s'en doutât, son sort fut décidé. Catherine la Fièvre voulait être grande dame ; Ralph, esprit faible et cœur irrésolu, était de force à commettre un crime pour obtenir sa main.

(A suivre.)

M. Gambetta aurait offert l'ambassade de Londres à M. Léon Say. L'adhésion de celui-ci au programme révisionniste lui aurait enlevé toute chance d'être réélu président de la haute Chambre. On dit aussi qu'il aurait été question de M. de Gallifet pour l'ambassade de Russie, mais le général a refusé.

Dans les cercles politiques, on blâme énergiquement la dissolution du Comité supérieur des ponts et chaussées, chargé notamment de procéder au classement des fonctionnaires. On veut y voir un nouveau symptôme de l'absolutisme gouvernemental que M. Gambetta veut concentrer en ses mains.

Or, cette dissolution est surtout un acte de vengeance. Vous rappelez-vous que l'an dernier, le Comité ayant refusé d'approuver le projet de Freycinet relatif aux canaux du midi, M. Gambetta s'écria dans un accès de colère : « Eh bien ! nous le briserons ce Comité. » C'est fait aujourd'hui.

On nous écrit de Roubaix qu'une réunion importante, composée de plus de 300 personnes, organisée par les membres de la Société géographique de Lille et ceux de la Chambre de commerce de Roubaix, au sujet du chemin de fer sur la Manche, a eu lieu dans le grand salon de réception de la mairie de cette dernière ville.

Dès leur arrivée à Lille, le conférencier, M. Des Grois, ancien procureur général, et les membres du conseil d'administration qui l'accompagnaient, ont reçu un accueil des plus sympathiques et qui faisait pressentir le succès de la conférence où les approbations les plus chaleureuses ont, à plusieurs reprises, éclaté de toutes parts.

Les bruits de modifications ministérielles paraissent prendre plus de consistance et la Bourse se tient aux aguets de toute nouvelle pouvant lui aider à sortir de cette incertitude qui lui interdit d'adopter quelque ligne de conduite.

Nos fonds d'Etat se sont montrés assez fermes sans donner lieu à des fluctuations importantes.

Le marché fait bon accueil à la Banque romaine. Beaucoup d'opérations à primes sur le marché libre. La grande Compagnie d'assurances étend chaque jour son cercle d'opérations : on sait que cette Société est aux assureurs l'avantage d'une réduction de 25 0/0 sur les primes des maisons, mobiliers et marchandises. La hausse du Rio-Tinto se consolide, en dehors des causes que nous avons déjà énoncées, sur la nouvelle officielle de l'abolition en Espagne de l'impôt sur les mines.

Aucun mouvement à signaler sur le marché des valeurs internationales.

FRANCE

Samedi le Sénat a adopté les crédits indemnisant les victimes du 2 décembre.

Dans la discussion des crédits tunisiens, M. de Broglie parle incidemment des outrages prodigués au Sénat qu'on invite, par la révision de la Constitution, à un véritable suicide. M. de Broglie reconnaît la responsabilité de l'expédition de Tunisie ; il remonte au précédent cabinet, mais demande au nouveau cabinet des explications sur l'avenir et l'organisation de l'occupation tunisienne. Il fait ressortir les difficultés créées par le voisinage de la Porte, et rappelle le mot de M. Moustier : Si la Tunisie n'existait pas, il faudrait l'inventer.

M. de Broglie croit que le traité du Bardo pourrait être révisé. Il demande au cabinet de ne pas apporter des questions à la Chambre quand les solutions sont déjà intervenues.

M. Gambetta, répondant à M. de Broglie, fait l'éloge du Sénat dont il constate l'importance dans le régime républicain ; il reconnaît la nécessité de la Chambre haute et affirme qu'il ne cherche qu'à consolider le Sénat. (Applaudissements.)

Il ajoute qu'il présentera un projet concernant la Tunisie, au commencement de février. Il voudrait faire pour la dette tunisienne, d'accord avec les puissances intéressées, ce qu'on a fait pour les finances égyptiennes.

Abordant les questions diplomatiques, il espère que les gouvernements étrangers n'opposeront pas de difficultés ; l'Angleterre a reconnu le traité du Bardo. M. Gambetta pense qu'on pourrait arriver aussi à une transaction avec l'Italie ; il ajoute que les gouvernements étrangers savent nos intentions cordiales à leur égard. Il est donc permis d'espérer qu'avec de la patience et de la modération nous arriverons à dénouer le conflit qui s'élève sur cette question.

M. Gambetta affirme que le total de nos

perles en Tunisie ne dépasse pas 1100 hommes. Il termine en déclarant que le traité du Bardo nous lie jus qu'au jour où on trouvera un moyen honorable de se dégager envers le bey sans déchirer le traité; mais en précisant les dispositions, il croit possible de réorganiser la Tunisie sans enlever au ministre des finances son indépendance.

Répondant à M. Bocher, il dit que le budget de 1881 payera complètement les dépenses de l'expédition de Tunisie; il restera un excédant de 20 à 25 millions de francs.

M. Buffet insiste sur la nécessité d'un contrôle sérieux des dépenses. Il dit qu'un Parlement sans pouvoir financier perd toute autorité politique; ce serait porter atteinte à la dignité de la Chambre. Il présente un amendement tendant à assurer au Parlement un contrôle opportun et efficace.

Après une réponse du ministre des finances, l'amendement Buffet est rejeté par 170 voix contre 95.

ITALIE

Le ministre de la guerre a soumis au parlement un projet de loi concernant l'augmentation de l'armée.

D'après ce projet, il serait créé quatre nouvelles divisions et l'effectif des bataillons serait augmenté. La première levée de guerre comprendrait 420,000 hommes, l'effectif de paix serait de 200,000, et le budget ordinaire de la guerre serait fixé à 200 millions; il serait par conséquent moins élevé que maintenant. On éviterait l'augmentation des dépenses par un système de congés bien combiné.

AUTRICHE-HONGRIE

On mande de Vienne, 10 décembre: Le feu a pris de nouveau, cette nuit, au quatrième étage du théâtre.

Le nombre des cadavres trouvés dans les ruines augmente d'heure en heure. Actuellement, plus de 400 sont exposés et reconus, et cependant il reste autant de familles qui cherchent un de leurs membres.

On commence à craindre que le chiffre des victimes n'atteigne mille.

La recherche des cadavres est suspendue dans les étages supérieurs.

On craint l'écroulement des murs, et l'on travaille à les élayer.

Des lambeaux de cadavres à demi calcinés tombent de ces étages avec des pierres et des fragments de muraille.

La raison principale de la mort de tant de personnes est l'extinction du gaz au moment où l'incendie a éclaté.

On ne trouvait plus d'issues, et même plusieurs personnes qui étaient assises au premier étage se sont égarées dans les couloirs où elles ont été étouffées.

On ne connaît pas les auteurs ou les causes de l'extinction du gaz, plusieurs ouvriers du théâtre, chargés du service d'éclairage, ayant péri dans les flammes.

La foule stationne jour et nuit devant la morgue et devant le théâtre brûlé.

Toute la garnison de Vienne est sur pied pour maintenir l'ordre.

Des scènes déchirantes se produisent à tout instant, à la morgue et dans les bureaux de police.

ALLEMAGNE

Le Congrès des Chambres de commerce allemandes a accepté par 45 voix contre 22 la proposition des syndics du corps des marchands de Berlin de demander au gouvernement que, dans le cas où il serait favorable en principe à une exposition internationale en Allemagne, la prochaine exposition ait lieu, non pas en Italie, en 1885-1886, comme le projet en a été formé, mais en Allemagne, en 1885 ou en 1886.

La proposition de demander au gouvernement que, dans le cas où il ne serait pas disposé à accorder son concours à l'organisation d'une exposition internationale en Allemagne, il prêtât du moins son appui à une exposition nationale allemande en obtenant de l'Italie qu'elle retardât de deux ans l'exposition internationale projetée, a été rejetée par 62 voix contre 8.

Le conflit Windthorst-Bismark s'accroît. La Norddeutsche Allgemeine Zeitung vient de publier un nouvel article très violent contre M. Windthorst et le centre, parce que le centre n'a pas assisté, dit-on, à la soirée parlementaire du chancelier.

On prétend que M. de Bismark juge que le moment est venu de dissoudre le centre

ou du moins d'en ôter la direction à M. Windthorst. En outre, la même feuille ayant refusé d'insérer une rectification du ministre Bitter, le bruit circule que M. Bitter donnera sa démission, attendu que le chancelier aurait ordonné ce refus.

La Correspondance provinciale, journal officieux, dit qu'on est au début d'une nouvelle ère de paix confessionnelle et que le prince de Bismark espère maintenant que dans la lutte de l'incrédulité contre la foi en général, contre les protestants aussi bien que contre les catholiques, tous les chrétiens le soutiendront.

RUSSIE

D'après une agence télégraphique anglaise, la lettre suivante aurait été adressée par la poste au général Tchérévine, quelques jours avant l'attentat dont il a été victime: « Excellence, depuis fort longtemps je n'ai pu dormir; je suis hanté par des visions étranges et terribles. Chaque nuit Petrovskaja et Jeliaboff (exécutés pour participation à l'assassinat d'Alexandre II) viennent s'asseoir à mon chevet et me commandent impérieusement de les venger, et surtout de tuer le ministre Ignatieff et vous-même; je suis fermement résolu à exécuter cet ordre. Je le fais à regret, surtout en ce qui concerne le général Ignatieff, qui, à mon avis, est dans la bonne voie, et fait de son mieux, comme le parti populaire, pour améliorer le sort du peuple et lui rendre la vie plus supportable. Mais il faut qu'il y passe comme vous. Je ne vous connais pas, et il m'est par conséquent indifférent de vous tuer. Je veux seulement vous avertir, afin qu'on ne m'accuse pas d'avoir agi en traître. Agréez, etc. »

L'auteur de cette lettre, qui est un étudiant en médecine, a été, dit-on, arrêté. On l'aurait trouvé porteur d'un revolver chargé et d'un poignard.

AFRIQUE

Une dépêche de Zanzibar mande la rencontre qui a eu lieu près de l'île de Pemba, le 3 décembre, entre un navire de guerre anglais et un vaisseau arabe qui portait une cargaison d'esclaves. Le capitaine Brownrigg, avec dix de ses hommes se porta, dans une chaloupe, à la rencontre de l'embarcation arabe, qui avait hissé le pavillon français. Une lutte terrible s'engagea; le capitaine Brownrigg ainsi que quatre de ses hommes furent tués et le brig arabe parvint à s'échapper.

Ce fait jette une fois de plus une triste lueur sur l'état de cette grande question de la traite des noirs. Malgré les traités multiples qui ont été conclus pour régler cette matière, malgré les condamnations souvent infligées aux marchands d'esclaves, malgré les trois navires anglais qui croisent depuis des années sur la côte orientale de l'Afrique, la traite continue. La côte de Zanzibar étant trop bien gardée, les caravanes d'esclaves, amenées de l'intérieur par les négociants indous et arabes, prennent le chemin du Nord, se dirigent vers Karthum et touchent la mer sur un point plus septentrional de la côte des Somalis.

Les navigateurs européens se sont trop longtemps livrés à ce honteux trafic, même dans ces derniers temps, pour qu'une simple défense fût suffisante à le supprimer. Les trois croiseurs anglais de la côte de Zanzibar ne sont qu'une entrave dérisoire, et les horribles razzias de peuplade à peuplade, les caravanes semant les cadavres le long de tous les chemins, les plus grandes souffrances morales et physiques brutalement infligées à des milliers d'êtres humains, tous ces tableaux enfin d'une brutalité qu'on croyait être d'un autre âge, existent encore dans toute leur horreur.

Le christianisme seul peut changer cela et tous les civilisateurs qui croient pouvoir s'en passer ne comprennent rien.

ÉTATS-UNIS

Le message présidentiel rappelle la catastrophe dont le général Garfield fut la victime.

Il félicite la nation de sa prospérité remarquable et constate que les relations des Etats-Unis avec tous les Etats étrangers sont amicales.

La présence des représentants français au centenaire d'Yorktown a consolidé les bons sentiments de l'Amérique pour la France.

Les relations avec l'Espagne sont ami-

cales. Le message croit que les réclamations décidées par la Commission de la Cuambre seront bientôt payées et qu'un arrangement amical interviendra sur la question des lourds impôts imposés aux navires américains dans les colonies espagnoles.

Il importe de fortifier les relations cordiales de l'Amérique avec la Russie et d'assurer la protection des Américains paisibles qui visitent ce pays et surtout celle des Suisses; les mauvais traitements qu'on a fait subir à ces derniers (?) ont provoqués des remontrances énergiques du gouvernement des Etats-Unis.

« Tout en consentant à protéger les citoyens suisses dans les pays où la Suisse n'est pas représentée, nous protestons, dit le message, contre l'immigration des criminels indigents et nous les renverrons en Suisse. »

Nos relations d'amitié continuent avec le Mexique, dont nous encourageons toujours le développement.

La question du canal de Panama est grave et d'une importance nationale. Le gouvernement a cherché à rendre efficace le pacte conclu en 1846 avec la Colombie par de nouveaux engagements. Les négociations, toutefois, ont cessé, parce que la Colombie a désavoué les pouvoirs de son envoyé proposant de renouer les négociations sur les bases modifiées. Dans l'intervalle, la Colombie a proposé aux puissances européennes de participer à la garantie de la neutralité du canal, ce qui est en contravention directe avec l'obligation contractée envers l'Amérique, qui seule garantit l'intégrité du territoire colombien et, par conséquent, aussi du canal.

Nous avons proposé à l'Angleterre une modification du traité de Clayton Bulwer et espérons la prochaine cessation de l'effusion du sang au Chili et au Pérou. Nous avons envoyé des missions spéciales au Chili et au Pérou et espérons rétablir des relations amicales entre ces deux Etats.

Le rapport de M. Folger, secrétaire de la trésorerie, dit que les recettes de l'année se terminant au 30 juin sont de 360 millions de dollars, et les dépenses de 260 millions.

On a appliqué 74 millions de l'excédant à l'amortissement; cette année, on a encore appliqué à ce but 59 millions, et il y a déjà un excédant de 6 millions sur le montant nécessaire à l'amortissement total.

Tout l'excédant futur sera affecté au rachat ou à l'amortissement.

Les recettes ont augmenté de 27 millions et les dépenses ont été diminuées de 10 millions comparativement à l'année précédente.

M. Folger demande l'abolition de la loi sur l'émission des certificats d'argent et repousse l'émission de certificats d'or. Il croit qu'il faut payer les fonds publics en or, surtout par égard pour les détenteurs étrangers.

Afin d'obtenir un accord sur la question du bi-métallisme, M. Folger demande la suppression temporaire du monnayage des dollars en argent.

La question de la frappe de l'argent exigera un prochain examen du congrès. L'Amérique ne peut pas consentir à l'abandon complet de l'or comme étalon, cependant elle ne peut pas payer entièrement en or pour les achats à l'étranger et vendre pour de l'argent. M. Folger propose donc d'annuler la loi actuelle et d'autoriser la trésorerie à frapper de l'argent seulement suivant les besoins. Il a calculé que si les conditions sont maintenues, la dette entière sera éteinte dans dix ans. Il veut diminuer les impôts; les droits de douane même pourraient être réduits. Il entrevoit la possibilité de convertir le 3 1/2 en 3 0/0.

CANTON DE FRIBOURG

Le Conseil d'Etat a confirmé dans les fonctions les huissiers ci après: MM. Broje, Célestin, à Nuvilly; Baudin, Joseph, à Vesin; Pittet, Aug., à Cheiry, et Thierrin, Bapt., à Praratoud. Il a nommé: MM. Monney, Ch., receveur du district de la Sarine, Jungo, tit., secrétaire de la Direction de l'Intérieur, Mlle Richoz, institutrice à Ecublens, et M. Niquille, F., à Charmey, greffier de la justice de paix, en lieu et place de de Burtcher, démissionnaire.

On approuve le règlement de fromagerie de Bötterens.

Un subside de fr. 500 a été accordé à chacune des communes de Seiry et Vaudrens pour construction de routes.

Une nouvelle votation aura lieu dans la Gruyère le 18 courant, pour la nomination d'un député au Grand Conseil.

On nous écrit de la Haute Gruyère:

« Le scrutin a été fréquenté comme jamais il ne l'avait été. Dans une commune de la Haute-Gruyère, deux vieillards (dont l'un est plus que nonagénaire), entendant dire que le succès de la liste conservatrice pouvait dépendre de leurs voix, sont sortis de leurs lits et se sont fait porter dans la salle du vote. A la vue de ces vieillards infirmes, couronnées d'une belle auréole de cheveux blancs, qui s'avançaient péniblement pour accomplir, pour la dernière fois peut-être, ce devoir de citoyens et de chrétiens, avant de descendre dans la tombe: à cette vue tous les électeurs se sont levés par respect, et j'ai vu couler des larmes d'admiration. Voilà un exemple qui doit faire rougir des citoyens bien portant qui ne veulent pas faire quelques pas pour déposer leur bulletin, et qui se signalent pas leur abstention, sour du néant. »

« La votation du 4 décembre a montré les fruits de la funeste politique suivie pendant quelques années par le gouvernement qui nous avait dotés d'employés ennemis du parti conservateur catholique. Pour vous en convaincre vous n'aurez qu'à examiner les communes où les candidats radicaux ont obtenu un plus grand nombre de voix. »

Des bords de la Jagne, 10 décembre.

Monsieur le Rédacteur,

Nous lisons dans la Liberté que M. Jaquet, chef du parti bienpublicard, a défendu ou déconseillé à ses amis politiques d'user des moyens de pression abusive dans les élections du 4 décembre. Cela étant, comme c'est possible, il faut avouer que son parti est bien peu discipliné; car si M. Jaquet avait excité les agents bienpublicards et leur avait donné des milliers de francs pour acheter les consciences, ils n'auraient certainement pas pu faire plus et mieux qu'ils n'ont fait. Tout ce qu'on peut imaginer en fait de pression électorale a été employé dans la Gruyère par le parti de M. Jaquet, et c'est surtout dans notre vallée qu'ils ont eu recours à tous les moyens.

Nous faisons des vœux pour que dorénavant M. Jaquet sache se faire mieux obéir par les siens. Quand il voudra fonder une société pour réprimer des abus aussi scandaleux, nous en serons; qu'il se hâte, il trouvera un concours empressé auprès de nos amis dans tout le district; le moment de se mettre à l'œuvre est bien choisi après tout ce que nous avons vu dans ces derniers temps.

Des électeurs scandalisés.

Romont, le 11 décembre.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans votre estimable journal que M. Jaquet se propose de flétrir en Grand Conseil la pression électorale qui a existé dans la Gruyère lors des élections du 4 décembre.

Le conseil d'Etat ne ferait-il pas bien, pour entrer dans les vues de M. Jaquet, de confier à la préfecture de la Gruyère le soin de faire une enquête sur les faits de pression qui se sont produits et sur le parti qui en est responsable? Ainsi le dossier serait prêt, et l'on saurait à qui doivent s'adresser les violents reproches de M. le député Jaquet. X.

Le conseil d'Etat vient de convoquer le Grand Conseil sur le mercredi 21 décembre pour vérifier les opérations électorales, se constituer et procéder aux nominations constitutionnelles.

Le 22 décembre, anniversaire de la diète de Stanz, il y aura une fête religieuse et civile à laquelle le Grand Conseil est invité à prendre part.

Toute la ville de Fribourg aura bientôt assisté aux représentations données sur les Grand-Places, par le Théâtre universel de M. Hermann. Il faut dire que jamais on n'a vu dans ce genre rien d'aussi remarquable; aussi le public revient-il enchanté en se promettant une nouvelle visite.

BIBLIOGRAPHIE

L'enfant sans mère, par Paul GEORGES, in-12 de 332 pag. Prix. 2 fr.

Robert, « l'enfant sans mère, » a perdu non seulement sa mère, mais aussi son père. Une belle-mère, qui devait veiller sur lui, ne comprend pas l'ardent besoin d'affection du pauvre orphelin; elle est bonne mais sans élan; on voit trop qu'elle n'est

pas la mère de l'enfant, qui souffre de son isolement. Elle finit même par se remarier, laissant Robert à des parents.

Pour l'orphelin, c'est presque un bonheur que ce départ qui, en apparence, augmente encore son isolement. Dans la famille qui l'a recueilli, il trouve des cœurs aimants qui le comprennent. Des jours meilleurs lui sont pour lui lorsqu'il meurt d'une chute dans une partie de campagne.

Comme on le voit, le thème est à la fois léger et triste; mais l'auteur a su le rendre intéressant par la description réussie de nombreuses scènes d'intérieur et par des portraits habilement dessinés. Là est surtout l'intérêt du livre. Les nombreux personnages qui gravitent autour de « l'enfant sans mère, » sont vivants. On les suit avec plaisir. Pour la plupart, ils sont en outre franchement chrétiens, sans jamais prêcher.

En somme, ce volume tiendra bien sa place dans la collection Saint-Michel déjà abondante en bons ouvrages. Du reste, l'auteur avait fait ses preuves. L'œuvre possède de lui un volume: le *Dernier des Scipions*, qui, pour être d'une autre nature, n'en est pas moins intéressant. S'inspirant de *Fabiola* sans l'imiter servilement, M. Paul Georges a mis en présence dans la Rome impériale le paganisme représenté par Néron et Poppée et le christianisme représenté par « le dernier des Scipions » et par sa sœur. Les scènes étonnantes se suivent dans ce volume et font bien ressortir l'opposition du paganisme expirant dans l'infamie et du christianisme régénérant le monde. L'auteur a su faire comprendre le triste état de la société antique, sans descendre à des détails qui auraient interdit la lecture de son livre à bien des personnes.

A. RASTOUL

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Une dépêche de Montréal (Canada) annonce qu'on a essayé de faire sauter l'hôtel-de-ville avec une machine infernale en zinc fonctionnant au moyen d'un mouvement d'horlogerie, conçu avec une habileté extraordinaire. Cette machine a été fort heureusement découverte par la police avant la consommation de l'attentat. Elle contenait 5 kilos de dynamite.

Une enquête est ouverte.

A la consultation du docteur X...

— Docteur, vous voyez que j'éternue à rendre l'âme. Que pourrais-je donc faire contre cet affreux rhume de cerveau ?

— Madame, tout ce que la médecine a pu faire, jusqu'à présent, contre le rhume de cerveau, c'est de l'appeler *coryza*.

— Mais enfin, docteur, quand vous avez

un rhume de cerveau, que faites-vous ? — J'éternue... madame.

Une anecdote que raconte M. de Lesseps, le perceur d'isthmes.

« Un médecin qui m'accompagnait dans une traversée du Soudan, tomba tout à coup dangereusement malade :

— Saignez-moi, me dit-il, ou je suis mort !

— Mais je n'ai jamais saigné !

— Ça ne fait rien ; ôtez-moi une cuvette de sang.

J'avais heureusement appris, sur une feuille de chou, à distinguer les veines des artères et tant de bien que mal je me risquai à pratiquer la saignée.

C'est ainsi que j'eus le bonheur de soigner et de sauver mon médecin. »

M. SOUSSENS Rédacteur.

AMER BERNHARDINE
AUX HERBES DES ALPES



WALLRADOTTMAR BERNHARD

fourn. de S. M. le roi de Bavière
ZURICH.

Selon les jugements de professeurs célèbres, médecins et autres autorités bien connues, cet Amer est le plus efficace et le meilleur remède domestique. Ses effets sont bien confirmés par un grand nombre d'attestations éclatantes.

Il est souverain contre les indispositions de l'estomac et toutes les affections qui y prennent leur origine.

On prend cet amer, soit pur, soit avec de l'eau, du vin ou de l'absinthe, soit mêlé à de l'eau de soude ou sucrée. Il forme une limonade très salubre, qui fait disparaître tout de suite la congestion catarrhale; on peut le moter l'Amer Bernhardine est une boisson excellente en toutes les formes, qui fait avancer la santé, purifie le sang et rend sain jusqu'à la vieillesse.

Se vend en bouteilles, à 3 fr. 70 et 2 fr. 40, chez MM. Charles Lapp, droguerie, et chaque hôtel et restaurant, à Fribourg; Alfred Tâche, confiseur et distillateur, à Estavayer; Gustave Comte, pharmacie, à Romont; pharmacie Rieter, à Bulle; Eugène Pancheaud, droguerie, à Moudon; Emile Bösch, à Payerne; Simon, fils, à Lausanne; Th. Kœrler-Delapréz, marchand de vin, à Morat.

CALORIFÈRES GURNEY

S'emploient comme Poêles, ou Calorifères en cave pour le chauffage des églises, châteaux, écoles, gares, maisons particulières, ateliers, vestibules, serres, etc., les seuls donnant une chaleur douce et bienfaisante.

Le Gurney est d'un montage facile par n'importe quel ouvrier, il brûle tous les combustibles avec économie de 60 %, jamais il n'est besoin de réparations.

Plus de 10,000 appareils fonctionnent en France. — Se méfier des contrefaçons.

On envoie franco notice, certificats et tous renseignements. S'adresser, 33, rue des Tournelles, PARIS.

(555)

EXPLICATION GENERALE

DU CATÉCHISME

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Par D. GARCIA-MAZO

PRÉDICATEUR DE LA COUR D'ESPAGNE

M. B.-F. GALTIER

SON BIOGRAPHE ET TRADUCTEUR PRIVILÉGIÉ DE SES ŒUVRES

1 volume in-12 très compacte, contenant la matière d'un fort volume in-8

Prix : franco-poste : 2 fr. 50.

L'ouvrage que nous annonçons a été accueilli en Espagne avec une sorte d'enthousiasme. Or, quand il s'agit de juger une œuvre théologique, on peut s'en rapporter avec une entière confiance aux appréciations de l'épiscopat espagnol, dont la science théologique est depuis longtemps devenue proverbiale. Quant à la traduction que nous offrons au public, nous croyons pouvoir assurer qu'elle est à la hauteur de l'original. Elle a reçu de Mgr l'évêque de Rodez une approbation des plus flatteuses.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg



GRAND PLACES
THÉÂTRE UNIVERSEL

Tous les soirs à 8 h. précises
Grande représentation

Bataille de Plewna. L'innondation de Szegediu.

Mercredi 14, à 4 h. après midi, première représentation pour les enfants à prix réduits. — Jeudi 15, premier début de M. Herrmann dans ses inimitables exercices.

Parquet 1 fr. 60, première place 1 fr. 20 deuxième pl. 80 c. galeries 50 c.

Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix sur les trois premières places.

Le théâtre est chauffé (599)

PRESQUE POUR RIEN !

L'énorme stock provenant de la masse de la faillite de la

FABRIQUE D'ARGENT ANGLAIS BRITANNIA

sera vendu 75 p. 100 au-dessous de sa valeur d'estimation. Pour la somme minime de 47 fr. on reçoit un service complet de table et de dessert (dont le prix autrichien était de 60 marcs), inaltérabilité garantie.

- 6 couteaux avec excellentes lames d'acier.
- 6 fourchettes en véritable argent anglais.
- 6 cuillers à bouche en argent anglais massif.
- 6 cuillers à café en argent anglais.
- 4 cuiller à soupe très forte en argent anglais.
- 1 cuiller à lait en argent massif.
- 6 plateaux d'argent finement ciselés.
- 6 couteaux à couteaux en argent anglais.
- 6 assiettes à dessert anglaises.
- 6 beaux coquetiers massifs.
- 6 cuillers à œufs très fines d'argent Britannia.
- 6 superbes tasses à sucre très fines.
- 3 magnifiques cuillers d'arg. Brit.
- 3 fourchettes à dessert
- 2 beaux flambeaux de salon.

64 objets. Les commandes, contre remboursement par la poste ou contre envoi du montant, sont à adresser à E. NELKEN. Dépôt de la Fabrique d'argent anglaise, Vienne, II, Nickelgasse, 3 (Autriche). (565) (c 9618 X)

Une personne capable, munie des meilleures recommandations cherche à se placer comme ménagère, de préférence dans une cure. S'adresser à M. Bérard au grand séminaire. (595)

Occasion extraordinaire

Prix: 2 francs

HISTOIRE DE LA PÉRECUSSION RELIGIEUSE
DANS LE JURA 1873-1874-1875
Ouvrage en deux volumes.

BANQUE WECK ET AEBY
à Fribourg

Nos conditions pour les dépôts d'espèces sont les suivantes:
4 1/2 0/0 pour dépôts à 5 ans.
4 1/4 0/0 » à 1 »
3 1/2 0/0 » à vue.

Nous acceptons comme argent comptant les titres de l'emprunt de 1879 du canton de Fribourg 4 0/0 remboursables le 31 décembre 1881.

Fribourg, le 14 novembre 1881.
(558) WECK et AEBY

En vente à l'Imprimerie catholique :

- Almanach du Laboureur et du Vigneron Prix 30 cent
- Almanach de l'Atelier » 30 »
- Le Coin du feu, almanach illustré » 50 »
- Almanach du Soldat » 25 »
- Almanach des chaumières » 50 »
- Almanach de l'ouvrier » 50 »

En vente à l'Imprimerie catholique :

Le pèlerinage au tombeau
DU B. CANISIUS

COMPTE-RENDU ET SOUVENIR

Jolie brochure de 200 pages ornée de 7 gravures, publiée par les soins du Comité permanent des pèlerinages.

Prix 1 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique
Grand'Rue, 13.

En vente à l'Imprimerie catholique :
VIE

DE S. BENOIT-JOSEPH LABRE

Un joli volume de 140 pages.

Se vend pour contribuer à couvrir les frais de la canonisation; prix 40 cent.

BOURSE DE GENEVE DU 10 DECEMBRE

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	86 3/4	—	86 1/2	87	Suisse-Occidentale	208	200	207	208
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	priviligiées	—	—	525	527
4 0/0 1880	—	—	102 1/2	102 3/4	Central-Suisse	515	527	520	525
5 0/0 Italien	—	91	91	91 10	Nord-Est Suisse	340	346	338	340
3 0/0 Valais	—	—	—	—	priviligiées	—	—	537	538
					Union Suisse	—	255	260	261
					Saint-Gothard	445	441	441	445
					Union priviligiées	—	423	420	425
					Comptoir d'escompte	—	—	—	1275
					Banque du commerce	445	—	—	—
					de Genève	—	—	—	—
					Fédérale	—	445	450	450
					Société suisse des chemins de fer	—	748	748	750
					Banque des chemins de fer	—	—	7050	7100
					de Paris et Pays-Bas	1257	—	1255	1260
					Crédit Lyonnais	870	870	870	871
					Association financière genevoise	—	1180	1170	1185
					Omnium genevois	—	—	—	—
					Basler Bankverein	—	—	—	990
					Industrie genevoise du gaz	—	—	830	835
					belge du gaz	—	—	—	—
					Gaz de Genève	—	—	610	620
					Marseille	720	—	—	725
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

9 DÉC.	AU COMPTANT	10 DÉC.
99 81	Consolidés	99 93
85 82	3 0/0 Français	85 90
115 90	5 0/0 id.	115 65
—	Or, à New-York	99 84
—	Argent à Londres	—
	A TERME	
85 90	3 0/0 Français	85 90
115 90	5 0/0 id.	115 65
91 05	3 0/0 Italien	91 15
99 81	3 0/0 Anglais	99 84
14 22	5 0/0 Turc	14 10
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
1257 50	Banque de Paris	1300
880	Crédit Lyonnais	945
735	Mobilier français	750
1792 50	Crédit foncier	1840
855	Mobilier espagnol	855
707 50	Autrichiens	717 50
1600	Gaz Parisien	1620
2800	Suez	2910